La démonialité selon le R.P. Sinistrari d'Ameno

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_B_f0103
SourceBoite_035_B-3-chem | Sorcellerie, XVIIe -- XVIIIe siècles.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
Personnes citéesSinistrari, Ludovico Maria
Références bibliographiquesSinistrari, De la Démonialité et des animaux incubes et succubes, où l'on prouve qu'il existe sur terre des créatures raisonnables autres que l'homme ayant comme lui un corps et une âme, naissant et mourant comme lui, rachetées par N.S. Jésus-Christ et capables de salut ou de damnation, publ. d'après le ms original et trad. du latin, par Isidore Liseux, 2e éd., Paris, I. Liseux, 1876
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

La démonialité s/ le R.P. Sinistrari d'Ameno

Texte manuscrit retrouvé en 1872 par Isidore Liseux publié en 1875

"De la démonialité et des animaux incubes et succubes où l'on prouve qu'il existe sur terre des créatures raisonnables autres que l'h. ayant et l'un le corps et l'âme, naissantes mortelles et lui, rachetées par N.S.). Ouvrage plein de salut et de consolation."

Distinction entre l'acte accomplit avec le démon (parfois incubes et succubes) et celui avec les animaux raisonnables ?

Les Incubes résistent aux exorcismes ; mais cédent aux moyens physiques.

BnF MSS

Ex. il faut chercher dans le tempérament bilieux et sanguin, mais où le bilieux l'emporte (quod erat potentium quoad predominium cum subdominio, brevi sanguineo) ; les démons ne s'attaquent jamais qu'à ceux dont le tempérament est conforme au leur."

Sinistrari recommande de louer "herbas natura frigidas", bleuque, nenuphar, hyoscyame, euphorbe, mandragore, joubarde, plantain, pimprenelle et surtout un chêne pour compter 2 pieux de 3 empenchés à la

fenêtre, l'autre à la porte de sa cellule, y eut son signal d'en sonder sa chambre et son lit"

suivi.

—

Dans le chapitre dixième "De Delictis et poenis" consacré à la Démonialité :

- mi-distinction du clergé avec le diable et du commerce avec les incubes
- il y a de moins certaine que dans l'ordre. D'où l'obligation de recourir à la torture, qui n'a que du témoignage oculaire

L'acte commis avec le Démon n'est pas mal c'est. Mais c'est "paritum ac societatem cum Daemone ac apostasiam a fide", il est hors d'Italie puni "suspendio et incendio" mais c'est pire en Italie que ces "malefici" seraient livrés par les inquisiteurs à la curia saeculari."

cité in de la Démonialité

v. Lincoln. p. 245-259.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/13648?context=pdf